

La CELAC plaide pour un accord juridiquement contraignant au Sommet sur les changements climatiques



Paris, 8 décembre, (RHC-PL).-La Communauté des États Latino-américains et Caribéens, CELAC, a plaidé pour un accord juridiquement contraignant, dans le cadre du sommet des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tient à Paris.

Le Ministre équatorien de l'environnement, Daniel Ortega, a signalé, que l'on doit réduire entre 1,5 et 2 °C la température globale et insister sur l'importance du financement et du transfert de technologie de la part des pays industrialisés.

À ce sujet le représentant de l'Équateur, pays qui assume la présidence pro tempore de la Celac, a appelé les pays développés à tenir leurs engagements concernant la remise de ressources et le transfert de technologies d'ici 2020, lorsque l'accord résultant du Sommet de Paris devrait entrer en vigueur.

Le ministre équatorien a également indiqué que le changement climatique compromet les possibilités des pays de la région d'éradiquer la pauvreté et d'atteindre le développement. Il a mis l'accent sur la nécessité que l'accord apporte une réponse effective, adéquate et conforme au phénomène, appliquée à toutes les parties, avec des responsabilités communes, mais différenciées.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/78167-la-celac-plaide-pour-un-accord-juridiquement-contraignant-au-sommet-sur-les-changements-climatiques>



Radio Habana Cuba